

Projet Datacenter Digital Dugny - Avis favorable avec réserves du Maire

Avis favorable avec réserves pour la construction des Data Center PAR 15 - 16 & 17 à Dugny

Avis transmis au commissaire enquêteur le 15 novembre 2024

Dans le cadre de la reconversion d'un ancien terrain militaire et aéroportuaire désaffecté, nous émettons un avis favorable avec réserves à la construction du projet des Data Center PAR 15 - 16 & 17 à Dugny. Ce site, inactif depuis bientôt 15 ans, est destiné à accueillir des activités économiques comme ce fut le cas à proximité avec les entreprises Airbus Helicopters et Satys, et ce projet s'inscrit parfaitement dans cette dynamique. Sa mise en œuvre permettra de renforcer le développement économique local sur ce secteur, générant ainsi plus de 100 emplois et renforçant l'attractivité économique du territoire de Dugny. Ce Data Center pourrait devenir un pôle technologique de premier plan pour le territoire, s'alignant avec les ambitions locales de revitalisation industrielle et d'innovation numérique.

Réserves et recommandations pour un Data Center plus respectueux de l'environnement

Afin de maximiser les bénéfices environnementaux et sociaux du projet, plusieurs réserves sont émises. Nous demandons que le bâtiment soit conçu pour répondre aux plus hauts standards de durabilité environnementale. En ce sens, plusieurs points sont à souligner :

- **Végétalisation à proximité** : La végétalisation des abords pourrait contribuer à limiter l'effet d'îlot de chaleur.
- **Labellisations ou certifications environnementales** : il semble important que le bâtiment réponde à des certifications environnementales de référence, prenant en compte les critères de performance énergétique et de gestion de l'impact écologique. Par exemple, l'obtention de labels ou certifications comme HQE (Haute Qualité Environnementale) ou BREEAM (Building Research Establishment Environmental Assessment Method) garantirait un projet respectueux de l'environnement, aligné avec les objectifs de durabilité actuels.
- **Construction bas-carbone** : Dans la continuité du point n°2 et afin de limiter l'empreinte carbone de la construction du Data Center, nous insistons sur l'importance de privilégier l'utilisation de béton bas carbone. Ainsi, le projet contribuerait aux objectifs de développement durable en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, tout en s'inscrivant dans une démarche de construction responsable. Ce choix serait cohérent avec la volonté d'obtenir des certifications environnementales élevées, démontrant ainsi un engagement concret en faveur de la transition écologique.
- **Récupération de la chaleur fatale** : La chaleur produite par les installations pourrait être valorisée pour éviter tout gaspillage énergétique. Il serait pertinent d'intégrer cette chaleur dans le réseau de chaleur urbain en cours de développement, ou de l'utiliser pour alimenter des entreprises voisines comme Airbus Helicopters, l'Aéroport de Paris, ou les ateliers du Musée de la Marine ainsi que ceux du Musée de l'Air et de l'Espace. Cette mutualisation des ressources contribuerait à une meilleure efficacité énergétique du projet.

Usage des groupes électrogènes, réduction des nuisances sonores et surveillance de la pollution atmosphérique

Dans le cadre de l'exploitation du Data Center, l'installation de groupes électrogènes est indispensable pour garantir la continuité de service en cas de coupure de courant. Cependant, nous soulignons la nécessité de prendre des mesures strictes pour limiter les nuisances sonores associées à ces équipements. Nous demandons l'installation de dispositifs anti-bruit, notamment par la mise en place de barrières acoustiques autour des groupes électrogènes. De plus, un travail doit être réalisé pour limiter les nuisances sonores provenant des équipements techniques de rafraîchissement et de ventilation, en intégrant des solutions d'atténuation acoustique appropriées. Ces dispositifs devraient être conçus pour réduire l'impact sonore sur les riverains et pour s'intégrer de manière harmonieuse dans l'environnement.

Il est également nécessaire de mettre en place un suivi précis de la pollution atmosphérique liée à l'utilisation de ces groupes électrogènes. Comme le souligne l'avis de l'autorité environnementale, nous demandons également des restrictions importantes lors des tests des générateurs, particulièrement lorsque le vent souffle en direction de l'ouest et du sud-ouest, afin de préserver les habitations situées dans cette direction.

Intégration architecturale du bâtiment

Bien que des efforts aient pu être constatés sur certaines façades, nous demandons une fois encore un travail architectural pour assurer une meilleure intégration du bâtiment dans l'espace dugnysien. Nous recommandons donc que de nouvelles discussions soient engagées afin de retravailler les façades et la perceptibilité des bâtiments depuis l'espace public et les habitations les plus proches, dans le but de limiter l'impact visuel du projet sur l'environnement immédiat.

Double liaison électrique de 20 000 V

L'autorité environnementale souligne qu'une double liaison de 20 000 V, non décrite dans le projet initial, sera également réalisée pour relier le Data Center PAR15-17 au site existant de Digital Realty à La Courneuve (PAR8). Nous demandons des précisions sur ce point et émettons un avis défavorable à tout éventuel raccordement électrique mais aussi aux éventuelles autres infrastructures numériques passant par le centre-ville de Dugny ou par les axes principaux de circulation, afin de minimiser les nuisances potentielles pour les riverains.

Gestion des travaux et communication avec les riverains

Concernant la phase de construction, il est impératif de minimiser l'impact sur la vie quotidienne des habitants de Dugny. À ce titre, il serait nécessaire de mettre en place une voie d'accès adaptée pour le chantier, afin de limiter le passage des poids lourds dans le centre-ville. L'étude d'un accès par l'intérieur de l'aéroport pourrait être une solution efficace pour détourner le trafic et préserver la tranquillité des riverains.

Par ailleurs, nous demandons la mise en place d'un poste d'agent de proximité, suivant le modèle adopté pour les chantiers du Grand Paris Express. Cet agent assurerait une communication régulière avec les résidents durant les travaux, répondant à leurs questions et facilitant leurs échanges avec les porteurs du projet.

Favoriser l'insertion professionnelle locale

L'Autorité Environnementale souligne que le maître d'ouvrage a indiqué aux rapporteurs qu'une surface de bureaux de l'entreprise Airbus serait acquise pour permettre, dans un premier temps, l'installation de la base chantier, puis pour accueillir les clients des centres de données. La ville de Dugny réaffirme à cette occasion son souhait de voir s'implanter un centre de formation sur les métiers du numérique, destiné à favoriser l'insertion des jeunes vers ces métiers, y compris ceux qui seront proposés au sein des équipements du Data Center PAR15-17. Ce centre de formation pourrait jouer un rôle clé dans la montée en compétences locales, en contribuant à faire du territoire un pôle d'excellence en matière d'innovation numérique, tout en répondant aux besoins en personnel qualifié pour les projets technologiques implantés sur le secteur.

Pour favoriser l'insertion des populations locales vers les métiers du numérique et accompagner les opportunités d'emploi offertes durant la période de chantier, il est essentiel de collaborer avec les établissements et structures d'insertion déjà présents sur le territoire. Le Lycée professionnel et technique Robert Schuman pourrait jouer un rôle de premier plan dans la formation des jeunes aux compétences techniques adaptées aux besoins du Data Center, tandis que des structures d'insertion vers l'emploi, comme la Mission Locale Paris Terres d'Envol et la Mission Emploi de la ville de Dugny, peuvent être mobilisées pour orienter et accompagner les personnes en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle. En établissant un partenariat avec ces organismes, le projet renforcerait les liens entre les initiatives de formation et les besoins concrets du chantier, puis des opérations du centre de données, contribuant ainsi à l'insertion professionnelle des populations dans le secteur du bâtiment mais aussi les secteurs du numérique.

Conclusion

En conclusion, ce projet de Data Center à Dugny représente une opportunité pour le développement économique et technologique de la commune sur un terrain voué à accueillir des activités économiques depuis la fermeture de la base aéronavale 104 en 2011. Nous exprimons un avis favorable à sa réalisation, sous réserve que des efforts significatifs soient déployés pour assurer sa durabilité environnementale, limiter l'impact des travaux et des équipements sur la vie des riverains, et améliorer l'intégration architecturale et paysagère des bâtiments.

Quentin GESELL
Maire de Dugny

